



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfecture de la région d'Île-de-France



**Programme Opérationnel
FEDER/FSE
de la région
Île-de-France
2014-2020**

**Evaluation
Environnementale
Stratégique**

**Résumé Non Technique du
Rapport Environnemental**

(À partir de la Version finale de travail du PO)



*L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATÉGIQUE DU PO FEDER - FSE EST
FINANCÉE PAR
LE FONDS EUROPÉEN DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL*

SOMMAIRE

Table des illustrations	2
Partie 1 - Méthodologie de l'évaluation environnementale	3
Partie 2 – Présentation du programme opérationnel et de sa cohérence avec d'autres plans, schémas ou programmes.....	4
Présentation du Programme opérationnel FEDER/FSE 2014-2020 de la Région Ile-de-France.....	4
Analyse de la cohérence externe du Programme opérationnel FEDER-FSE 2014-2020 de la Région Île-de-France.....	7
Partie 3 – Etat initial de l'environnement et perspectives d'évolution	8
Le cadre de vie francilien (milieux naturels, biodiversité, paysages, population)	8
Les nuisances et les risques influant ce cadre de vie	9
Risques naturels et technologiques	9
L'exploitation, la dégradation et la valorisation des ressources naturelles.....	10
Les changements climatiques et la vulnérabilité des populations.....	11
Le Bassin de la Seine : éléments clés et principaux enjeux	11
Synthèse des enjeux environnementaux	12
Partie 4 – Solutions de substitution et motifs pour lesquels le programme a été retenu.....	14
Partie 5 – Exposé des effets notables du programme opérationnel sur l'environnement	15
Première étape : analyse globale du PO en fonction des questions évaluatives.....	15
Deuxième étape : analyse des effets notables par objectif spécifique.....	15
Synthèse des incidences par composante environnementale.....	18
Analyse des incidences du Programme Opérationnel FEDER/FSE 2014-2020 sur le réseau Natura 2000 en Île-de-France.....	19
Partie 6 – Présentation des mesures prises pour éviter, réduire ou compenser les conséquences dommageables du programme opérationnel sur l'environnement	21
Dispositions correctrices	21
Alternatives possibles.....	21
Dispositions de conditionnalité environnementale	21
Partie 7 – Dispositif de suivi-ÉVALUATION: critères, indicateurs et modalités retenus.....	22
Le suivi de la mise en œuvre du PO FEDER-FSE de la région Île-de-France	22
Le dispositif de suivi-évaluation du rapport environnemental	22

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Tableau 1 : Présentation de la structure globale du programme opérationnel FEDER/FSE de la Région Île-de-France.....	5
Tableau 2 : Synthèse des enjeux environnementaux en Île-de-France	13
Tableau 3 : Synthèse de l'analyse des incidences probables du programme opérationnel de l'environnement .	17
Figure 1 : Schéma des instances partenariales (Source : Rapport évaluation ex ante du PO FEDER/FSE 2014-2020)	14

PARTIE 1 - MÉTHODOLOGIE DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE

L'évaluation environnementale stratégique du Programme Opérationnel FEDER/FSE 2014-2020 de la région Île-de-France a été conduite de juin 2013 à février 2014 à partir des versions successives du PO, d'échanges avec la maîtrise d'ouvrage et les acteurs franciliens (Autorité environnementale, Services de l'Etat, Conseil régional...) et de nombreux documents-sources. Ce travail a par ailleurs été mené en lien avec les évaluateurs ex-ante du Programme Opérationnel FEDER/FSE 2014-2020.

Cette évaluation a suivi, pour les chapitres les plus stratégiques, les principes méthodologiques suivants :

- ✓ **Evaluation de la cohérence externe du PO (Partie 2.2)** : une évaluation de l'articulation et de la cohérence du PO avec le SDRIF, PDUIF, SRCAE, SRCE et le SDAGE Seine-Normandie a été menée. Pour mener à bien cet exercice, une lecture analytique croisant les objectifs avec ceux du PO a été menée permettant d'identifier les possibles effets convergents sur l'environnement.
- ✓ **L'état initial de l'environnement et ses perspectives d'évolution (Partie 3)** : Au vu de l'état des connaissances et du nombre de diagnostics déjà existants en Île-de-France, le parti-pris de cette évaluation a été de réaliser une « synthèse bibliographique », permettant de faire ressortir les principaux enjeux environnementaux et les perspectives d'évolution selon un scénario « au fil de l'eau » autour de 4 grandes thématiques : le cadre de vie francilien ; les nuisances et les risques influant ce cadre de vie ; l'exploitation, la dégradation et la valorisation des ressources naturelles ; le changement climatique et la vulnérabilité des populations. Une synthèse des enjeux environnementaux a été réalisée afin d'identifier les atouts/faiblesses de l'Île-de-France et de fixer un cadre de référence francilien pour l'analyse des incidences du Programme.
- ✓ **Les effets notables probables du PO sur l'environnement (Partie 5.1)** : L'analyse des effets notables probables du PO sur l'environnement a permis d'envisager les impacts potentiels de la mise en œuvre du PO sur les différentes composantes de l'environnement, notamment au regard des enjeux environnementaux issus de l'état initial dressé auparavant. Après une première analyse permettant de définir de manière générale les incidences négatives, positives ou neutres sur l'environnement de chacun des objectifs spécifiques, un travail plus fin a permis de préciser les incidences des objectifs spécifiques du PO pour chacune des composantes environnementales, dans une approche permettant d'englober les diverses interactions environnementales.
- ✓ **Evaluation des incidences Natura 2000 (Partie 5.2)** : Afin de clarifier l'analyse des incidences Natura 2000 du Programme Opérationnel, les sites Natura 2000 ont été regroupés par « famille » selon le critère de l'habitat. L'analyse des incidences a consisté à indiquer de manière qualitative les types d'actions ou de projets soutenus par le PO qui pourraient avoir une incidence sur les sites Natura 2000, en fonction de la typologie réalisée.
- ✓ **Mesures envisagées pour éviter, réduire et, si nécessaire, compenser les conséquences dommageables (Partie 6)** : Pour cette étape, les évaluateurs ont suivi le cheminement méthodologique suivant : Pour chaque incidence négative peut-on envisager des dispositions correctrices ? Si oui, quelles dispositions envisageables ? Si non, est-il possible de proposer des solutions alternatives sans dénaturer les objectifs du programme ? Quelles alternatives possibles ? Quels critères de conditionnalité environnementale peut-on proposer, en particulier lors de l'éligibilité des opérations ou de leur mise en œuvre ? Par ailleurs, dans un souci d'amélioration du programme et de meilleure prise en compte de l'environnement de manière transversale, les évaluateurs se sont attachés à proposer des critères de conditionnalité environnementale pour des incidences neutres ou insuffisamment positives.

PARTIE 2 – PRESENTATION DU PROGRAMME OPERATIONNEL ET DE SA COHERENCE AVEC D'AUTRES PLANS, SCHEMAS OU PROGRAMMES

Présentation du Programme opérationnel FEDER/FSE 2014-2020 de la Région Ile-de-France

La politique régionale de l'Union européenne est une politique d'investissement qui a pour but d'assurer la solidarité envers les régions et pays européens en tendant à réduire les disparités économiques, sociales et territoriales qui subsistent. Elle soutient l'amélioration de la qualité de vie, la croissance économique, la compétitivité, la création d'emplois et le développement durable et s'inscrit ainsi dans le cadre de la stratégie Europe 2020 adoptée en 2010.

Cette stratégie vise à promouvoir une **croissance intelligente, durable et inclusive**. Pour cela, l'Union européenne a défini trois principes horizontaux – **le développement durable, l'égalité des chances et la non discrimination et l'égalité entre les femmes et les hommes** – ainsi que des objectifs ambitieux et mesurables à atteindre à l'horizon 2020 dans 5 domaines majeurs d'intervention. Cette stratégie guide la programmation des fonds européens pour 2014-2020 (Fonds européen de développement régional FEDER ; fonds social européen FSE et fonds de cohésion).

Les 5 objectifs de la stratégie Europe 2020

- 1) **Emploi** : Atteindre un taux de **75 % de la population** âgée de 20 à 64 ans ayant un emploi
- 2) **Innovation** : Investir **3 % du PIB** de l'UE dans la recherche et le développement
- 3) **Changement climatique** : **Les 3 fois 20** = réduire de 20 % les émissions de gaz à effet de serre, augmenter de 20 % l'efficacité énergétique et porter à 20 % la part des énergies renouvelables
- 4) **Education** : Amener à **moins de 10 % le taux d'abandon scolaire** et à au moins **40 %** la population âgée de 30 à 34 ans ayant un **diplôme** de l'enseignement supérieur ou équivalent
- 5) **Pauvreté** : Combattre la pauvreté pour qu'au moins **20 millions de personnes** ne soient plus menacées par le risque de pauvreté et d'exclusion

Le **Programme Opérationnel FEDER/FSE 2014-2020 de la région Île-de-France est un document décrivant la manière (objectifs et types d'actions finançables) dont seront utilisés les fonds FEDER/FSE sur la période**. Répondant aux objectifs de la politique communautaire de cohésion et aux enjeux régionaux identifiés dans le diagnostic stratégique, le PO s'attache à **développer la compétitivité régionale, favoriser la transition vers une économie à faibles émissions de carbone, améliorer l'emploi et la formation, réduire la vulnérabilité climatique, valoriser la biodiversité et assurer les solidarités et l'égalité entre les populations**. La Région Île-de-France a donc pour volonté de mener des actions dans les domaines stratégiques définis par l'Union européenne afin de réduire l'écart de développement entre ses territoires et de pérenniser son rayonnement international. Les fonds européens sont ainsi identifiés comme des leviers pour la mise en œuvre des politiques publiques régionales en faveur de la cohésion économique et sociale et la solidarité dans un souci de mise en synergie des fonds communautaires, nationaux et régionaux.

Ainsi, les priorités définies ciblent les actions sur les projets :

- Favorisant la formation et l'emploi, notamment pour les jeunes et les personnes les plus éloignées du marché du travail ;
- Visant l'efficacité énergétique et le développement des énergies renouvelables ;
- Permettant de renforcer la compétitivité du territoire par la recherche, l'innovation, les TIC et la compétitivité des PME.

L'Île-de-France a également pour ambition d'améliorer de manière générale l'environnement, le développement durable étant identifié comme objectif transversal : amélioration du cadre de vie, gestion des espaces naturels et du patrimoine franciliens, cohésion sociale, adaptation face au changement climatique (sobriété et efficacité énergétique, développement des transports collectifs et modes doux de déplacement, etc.).

Pour répondre à ce cadre stratégique, la Région Île-de-France a choisi de mettre en place un programme pluri-fonds FEDER/FSE permettant une réelle synergie des fonds et la mise en œuvre d'une approche intégrée et transversale. Le programme opérationnel identifie 5 axes prioritaires dont l'architecture est détaillée en page suivante.

TABLEAU 1 : PRESENTATION DE LA STRUCTURE GLOBALE DU PROGRAMME OPERATIONNEL FEDER/FSE DE LA REGION ÎLE-DE-FRANCE

Axe prioritaire	OT	Priorité d'investissement	Objectifs spécifiques
Axe 1 : Contribuer au développement des territoires urbains franciliens	OT 4 (FEDER)	Soutenir l'efficacité énergétique, la gestion intelligente de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques, y compris dans les bâtiments publics, et dans le secteur du logement (4c)	- Diminuer la précarité énergétique à travers la rénovation du bâti résidentiel
	OT 6 (FEDER)	Favoriser des stratégies de développement à faibles émissions de carbone pour tous les types de territoire, en particulier pour les zones urbaines, y compris la promotion d'une mobilité urbaine multimodale durable par des mesures d'adaptation au changement climatique destinées à l'atténuer (4e)	- Augmenter le nombre de personnes utilisant les modes de déplacements alternatifs
	OT 9 (FEDER)	Protéger et restaurer la biodiversité et les sols et favoriser les services liés aux écosystèmes, y compris au travers de Natura 2000, et des infrastructures vertes (6d)	- Maîtriser l'anthropisation et la banalisation des espaces naturels, paysagers et bâtis dans les quartiers prioritaires
	OT 9 (FSE)	Fournir un soutien à la revitalisation physique, économique et sociale des communautés défavorisées en zones urbaines et rurales (9b)	- Renforcer la mixité fonctionnelle dans les quartiers prioritaires - Assurer l'habitat des communautés marginalisées telles que les Roms et les gens du voyage
Axe 2 : Adapter les compétences et favoriser les dynamiques de l'emploi en Île-de-France	OT 9 (FSE)	Lutter contre toutes les formes de discriminations et promouvoir l'égalité des chances (9b)	- Réduire les discriminations de toutes formes dans les quartiers prioritaires
	OT 8 (FSE)	Emploi indépendant, entrepreneuriat et création d'entreprise, y compris les micros, petites et moyennes entreprises innovantes (8.3)	- Augmenter la création-reprise d'activités en Île-de-France - Augmenter la part de l'économie sociale et solidaire dans l'économie francilienne
	OT 10 (FSE)	Réduction et prévention du décrochage scolaire précoce et la promotion de l'égalité d'accès à des programmes de développement pour la petite enfance ainsi qu'à un enseignement primaire et secondaire de qualité comprenant des parcours d'apprentissage formels, non formels et informels permettant de réintégrer les filières d'éducation et de formation (10.1) Une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âge dans un cadre formel, non formel ou informel, la mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main d'œuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétences acquises (10.3)	- Réduire le décrochage scolaire en particulier dans les zones franciliennes les plus touchées - Augmenter la qualification et l'employabilité des franciliens les plus éloignés de l'emploi - Répondre aux besoins de compétences de l'économie régionale - Augmenter la qualification des jeunes demandeurs d'emploi en Île-de-France
Axe 3 : Renforcer les facteurs de compétitivité en Île-de-France	OT 1 (FEDER)	Favoriser les investissements des entreprises dans la R&I, en développant des liens et des synergies entre les entreprises, les centres de recherche et développement et le secteur de l'enseignement supérieur, en favorisant en particulier les investissements dans le développement de produits et de services, les transferts de technologie, l'innovation sociale, l'éco-innovation, des applications de services publics, la stimulation de la demande, des réseaux, des regroupements et de l'innovation ouverte par la spécialisation intelligente, et en soutenant des activités de recherche technologique et appliquée, des lignes pilotes, des actions de validation précoce des produits, des capacités de fabrication avancée et de la première production, en particulier dans le domaine des technologies clés génériques et de la diffusion de technologies à des fins générales (1b)	- Créer un plus grand nombre d'entreprises innovantes notamment dans les domaines définis par la S3
	OT 2 (FEDER)	Renforcer les applications TIC dans les domaines de l'administration en ligne, de l'apprentissage en ligne, de l'intégration par les technologies de l'information, de la culture	- Renforcer l'usage de nouveaux outils et contenus numériques

		en ligne et de la santé en ligne (Télésanté) (2c)	
	OT 3 (FEDER)	Soutenir la capacité des PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux ainsi que s'engager dans les processus d'innovation (3d)	- Consolider le tissu des PME franciliennes
Axe 4 : Soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de carbone en Île-de-France	OT 4 (FEDER)	Favoriser la production et la distribution d'énergie provenant de sources renouvelables (4a)	- Accroître la part des énergies renouvelables et de récupération (ENR&R)
		Soutenir l'efficacité énergétique, la gestion intelligente de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques, y compris dans les bâtiments publics, et dans le secteur du logement (4c)	- Diminuer les consommations énergétiques du bâti résidentiel - Diminuer les consommations énergétiques des équipements publics - Mieux connaître la géographie de la précarité énergétique
Axe 5 : Diminuer les vulnérabilités du bassin hydrographique interrégional de la Seine aux phénomènes météorologiques et préserver la biodiversité du fleuve	OT 5 (FEDER)	Soutenir des investissements en faveur de l'adaptation au changement climatique, y compris les approches fondées sur les écosystèmes (5a)	- Réduire la vulnérabilité des territoires au risque de sécheresse par la mobilisation des ressources en eau dans le respect des écosystèmes aquatiques
		Favoriser les investissements destinés à prendre en compte des risques spécifiques, en garantissant la résilience aux catastrophes et en développant des systèmes de gestion des situations de catastrophe (5b)	- Réduire les impacts des inondations sur les milieux et sur les territoires
	OT 6 (FEDER)	Protéger et restaurer la biodiversité et les sols et favoriser des services liés aux écosystèmes, y compris au travers de Natura 2000n et des infrastructures vertes (6d)	- Diminuer les impacts de la navigation, de la production d'énergie hydroélectrique et des activités humaines en général sur les milieux naturels
Axe 6 : Assistance technique destinée à soutenir les coûts induits par la gestion et la mise en œuvre des fonds structurels spécifiquement FEDER	(FEDER)		- Renforcer les moyens administratifs pour la mise en œuvre du programme - Soutenir le système de gestion, de suivi, de contrôle et d'évaluation du programme opérationnel - Soutenir l'animation, l'information et la communication du programme
Axe 7 : Assistance technique destinée à soutenir les coûts induits par la gestion et la mise en œuvre des fonds structurels spécifiquement FSE	(FSE)		- Renforcer les moyens administratifs pour la mise en œuvre du programme - Soutenir le système de préparation, animation, gestion, suivi, contrôle et d'évaluation du programme opérationnel - Soutenir le système d'information, formation, communication et sensibilisation ainsi que les échanges de bonnes pratiques

Analyse de la cohérence externe du Programme opérationnel FEDER-FSE 2014-2020 de la Région Île-de-France

LA COHÉRENCE AVEC LE SDRIF 2013

Le Schéma Directeur de la Région Île-de-France est un outil de planification et d'organisation de l'espace régional proposant une vision stratégique de long terme pour 2030. Bien qu'affichant des objectifs plus spécifiques et ciblés, le Programme opérationnel FEDER/FSE 2014-2020 de la région Île-de-France est **globalement cohérent avec les orientations du SDRIF**, notamment sur la création d'emploi et la mixité fonctionnelle ; le dynamisme économique francilien et la réduction de l'utilisation de la voiture particulière dans les déplacements. De plus, le SDRIF sera spécifiquement pris en compte dans le cadre du programme opérationnel puisqu'il y est précisé que les appels à projets seront attentifs à la cohérence des candidats avec celui-ci.

LA COHÉRENCE AVEC LE PLAN DE DÉPLACEMENTS URBAINS

Le Plan de Déplacements Urbains est un document de planification et de programmation qui définit les objectifs à atteindre et les actions à entreprendre pour organiser de façon durable les déplacements de personnes et de marchandises, la circulation, le stationnement et l'aménagement. Bien qu'intervenant sur un domaine plus restreint (les modes de déplacements alternatifs tels que vélo, covoiturage, autopartage, navette,...), **le PO est globalement cohérent avec le PDUIF puisqu'ils promeuvent tous deux la mobilité urbaine multimodale durable**. Cependant, quelques divergences peuvent apparaître sur les objectifs du PDU de réduction de la congestion routière et du développement de transport de marchandises par voies fluviales.

LA COHÉRENCE AVEC LE SCHÉMA RÉGIONAL CLIMAT AIR ENERGIE (SRCAE)

Le SRCAE est un document stratégique établissant des priorités régionales en faveur de la réduction des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre, de développement des énergies renouvelables, d'adaptation et de limitation des effets du changement climatique et enfin d'amélioration de la qualité de l'air. Si le SRCAE prévoit des actions plus précises et nombreuses, **le PO est, pour les mesures concernant l'énergie et les émissions de gaz à effet de serre, globalement très cohérent et conforme aux orientations du SRCAE**, notamment sur les thématiques des énergies renouvelables intégrées au bâtiment, de l'efficacité énergétique du bâtiment et du développement des alternatives aux modes de déplacement motorisés individuels. De plus, les appels à projets seront attentifs à la cohérence des candidats avec le SRCAE.

LA COHÉRENCE AVEC LE SCHÉMA RÉGIONAL DE COHÉRENCE ÉCOLOGIQUE (SRCE)

Le SRCE est un document stratégique en faveur de la préservation et de la remise en bon état des continuités écologiques. Il est le volet régional de la Trame verte et bleue. Le Programme Opérationnel s'intéresse tout particulièrement à la trame bleue régionale (objectif de restauration des continuités écologiques des cours d'eau et zones humides) et à la biodiversité urbaine (maintien d'espaces naturels en zone urbaine prioritaire). En ce sens, bien que s'attachant à des problématiques beaucoup plus ciblées, il est **globalement cohérent avec le SRCE**. Cependant, la cohérence du PO avec le SRCE dépendra largement des conditions de mise en œuvre de ses actions. Dans ce cadre, le PO souligne que les candidatures aux appels à projet de certains OS seront évaluées selon leur prise en compte du SRCE (axe prioritaire n°1, rénovation énergétique du bâti résidentiel...).

LA COHÉRENCE AVEC LE SCHÉMA DIRECTEUR D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX SEINE-NORMANDIE (SDAGE)

Les SDAGE sont des documents de planification à l'échelle des bassins hydrographiques permettant la mise en œuvre des grands principes de la loi sur l'eau de 1992. Les types d'actions finançables dans le cadre du PO sont plus réduits que les orientations du SDAGE mais il consacre 3 objectifs spécifiques aux thématiques de l'eau (gestion quantitative de la ressource en eau, risque inondation, diminution des impacts des activités humaines sur les milieux aquatiques) qui **auront des effets cumulés convergents** avec un certain nombre d'orientations du SDAGE. Globalement, le PO, et plus précisément l'axe interrégional du bassin de la Seine, est donc très cohérent avec le SDAGE. Néanmoins, il s'agira d'être vigilant à la mise en œuvre du PO dont la volonté de développer les activités peut augmenter les impacts de celles-ci sur la ressource en eau si ce dynamisme ne répond pas à des critères précis.

PARTIE 3 – ETAT INITIAL DE L’ENVIRONNEMENT ET PERSPECTIVES D’EVOLUTION

L’état initial de l’environnement francilien et ses perspectives d’évolution constituent une « synthèse bibliographique ». De nombreuses études de diagnostic ou de prospective environnementale sont en effet menées depuis plusieurs années en Île-de-France par une multitude d’acteurs travaillant sur un certain nombre de champs : la biodiversité et les milieux naturels, l’agriculture et la forêt, les ressources en eaux, la santé humaine, la qualité de l’air, l’énergie, le changement climatique, etc. Etant donné l’importance des travaux disponibles, l’objectif de cet état initial n’est donc pas de produire un document nouveau mais bel et bien de synthétiser les informations et résumer les grands enjeux environnementaux franciliens.

Le cadre de vie francilien (milieux naturels, biodiversité, paysages, population)

Bien qu’étant la première région urbanisée de France, l’Île-de-France abrite un riche patrimoine naturel du fait de sa situation en tant que « carrefour biogéographique », de la diversité des substrats géologiques et du maintien d’un territoire rural important. Ces richesses patrimoniales offrent de nombreux services écosystémiques qui jouent un rôle déterminant dans la qualité du cadre de vie des Franciliens.

- ✓ **DE GRANDS ESPACES NATURELS AGRICOLES ET BOISÉS** : L’Île-de-France est couverte à 80 % par des espaces naturels, notamment agricoles (50% du territoire) et boisés (près de 25%). Les autres milieux naturels (marais, pelouses, prairies...) occupent de faibles superficies et se font de plus en plus rares, se répartissant principalement dans les vallées, les coteaux calcaires ou en bordure de massifs forestiers. Les espaces naturels subissent et devraient continuer à subir : la pression de l’étalement urbain et de l’artificialisation des terres, une surfréquentation humaine et les impacts du changement climatique. Toutefois, la surface régionale couverte par des protections fortes est susceptible de progresser, notamment sous l’effet de la mise en œuvre nationale de la Stratégie de Création des Aires Protégées (SCAP) à l’horizon 2019. De même, dans le cadre du développement du Grand Paris, la surface des espaces boisés pourrait augmenter avec la création d’une ceinture verte autour de l’agglomération francilienne.
- ✓ **UNE BIODIVERSITÉ REMARQUABLE FRAGILISÉE ET UNE BIODIVERSITÉ ORDINAIRE À NE PAS NÉGLIGER** : L’ensemble des influences biogéographiques que l’on retrouve en Île-de-France engendre une biodiversité importante, ce qui lui confère une responsabilité de sauvegarde. La moitié des espèces d’amphibiens connues en France serait présente en Île-de-France, de même que 40 % des mammifères et des poissons d’eau douce. L’Île-de-France accueille par ailleurs 168 espèces d’oiseaux nicheurs et près de 1 500 espèces de plantes à fleurs (soit 25 % de la flore française). Face à une biodiversité remarquable relictuelle, la biodiversité ordinaire joue un rôle primordial dans les continuités écologiques et la qualité du cadre de vie, tout particulièrement en milieu urbain. L’Île-de-France est marquée par une perte de biodiversité de longue date causée par la fragmentation des milieux naturels (urbanisation, évolution des pratiques agricoles, développement des infrastructures de transports, d’énergies et de communication...), le développement des activités humaines, sources de nuisances et pollutions dégradant les écosystèmes et les effets du changement climatique. Toutefois, de nombreuses actions sont mises en œuvre pour lutter contre l’érosion de la biodiversité (trames vertes et bleues urbaines, élaboration du Schéma Régional de Cohérence Ecologique ou SRCE...).
- ✓ **LE PATRIMOINE, ÉLÉMENT FORT DE LA STRUCTURATION DU PAYSAGE** : La région se caractérise par un paysage rural marqué par des champs ouverts sur le limon des plateaux, de grands massifs forestiers et des vallées, mais aussi par une armature urbaine fortement hiérarchisée et dominée largement par Paris, cœur de l’agglomération. En Île-de-France, une douzaine de grandes unités paysagères peuvent être identifiées au regard des éléments naturels ou construits, de l’identité du bâti ainsi que des relations s’instaurant entre espaces et activités. Si les activités humaines participent largement à l’identité paysagère francilienne, elles sont aussi sources de dégradation des paysages. Entre 1990 et 2008, en moyenne 2 375 ha par an ont été artificialisés au profit des espaces urbains, à 90 % au détriment de terres agricoles. Par ailleurs, l’évolution des pratiques agricoles engendre une forte banalisation des paysages ruraux en faveur de monocultures étendues. De plus, le cadre de vie des Franciliens est altéré par la présence de nombreuses infrastructures de transports, de communication et d’énergie (lignes aériennes, antennes,

autoroutes, voies ferrées, panneaux publicitaires...). A terme, ces influences risquent de s'intensifier et de plus en plus impacter le paysage francilien.

- ✓ **UNE RÉGION DENSÉMENT PEUPLÉE MARQUÉE PAR DE FORTES DISPARITÉS SOCIALES ET TERRITORIALES** : L'Île-de-France est la région la plus peuplée de France, atteignant 11,7 millions d'habitants en 2009, avec un taux de densité important et visible dans le bâti francilien. C'est également l'une des régions les plus jeunes de France. Cette population bénéficie d'un niveau de vie relativement bien préservé (emplois, offre de services importante...). Mais le niveau de vie et l'accès à un cadre de vie de qualité sont inégalement répartis, à la fois entre populations mais aussi entre territoires (zones denses urbaines et territoires ruraux de la Grande Couronne).

Les nuisances et les risques influant ce cadre de vie

- ✓ **LA DIFFUSION DE POLLUANTS IMPACTANT LA QUALITÉ DES MILIEUX ET DES RESSOURCES NATURELLES EN ÎLE-DE-FRANCE** : Les activités anthropiques exercent de fortes pressions en dégradant la qualité des milieux et des ressources naturelles. Ainsi, les activités industrielles et agricoles, au travers de pollutions diffuses, ont un impact sur la qualité des ressources hydrographiques engendrant de forts enjeux environnementaux et de santé publique (persistance et exposition aux polluants, diffusion vers les eaux superficielles et souterraines, dégradation de la ressource en eau potable...). Les pollutions ont un impact fort sur les fonctionnalités écologiques des zones humides et des têtes de bassins versants : l'état chimique des cours d'eau est globalement mauvais en Île-de-France. Par ailleurs, les sols subissent d'importantes pollutions, particulièrement dans les sites historiquement industriels mais aussi dans les secteurs agricoles. Le cœur de l'agglomération francilienne concentre ainsi davantage de sites et sols potentiellement pollués. Au total, l'Île-de-France abrite 480 sites répertoriés dans la base de données des sites et sols pollués. Ces nuisances tendent à être réduites par les politiques et dispositifs de lutte contre les pollutions (normes de sécurité, dépollution des friches, écoconditionnalité de la PAC, DCE, ...).
- ✓ **DES POLLUTIONS ATMOSPHÉRIQUES ET SONORES PORTANT ATTEINTE À LA SANTÉ ET AU BIEN-ÊTRE DES FRANCILIENS** : Si, pour certains polluants (dioxyde de soufre, monoxyde de carbone, teneur en plomb des carburants), la qualité de l'air s'est améliorée ces dernières années, les concentrations observées du dioxyde d'azote, des fines particules et de l'ozone dépassent régulièrement les valeurs limites, à proximité des axes autoroutiers mais également en situation de fond éloigné du trafic. Malgré les orientations du SRCAE, le changement climatique pourrait augmenter la concentration de certains polluants, comme par exemple l'ozone. Le bruit est également une source de gêne très présente en Île-de-France, du fait de la forte concentration de l'habitat et de la densité des infrastructures : c'est la première source de nuisance ressentie par les Franciliens. Ces sources de nuisances ont de fortes conséquences sanitaires, en particulier pour les populations à risque.

Risques naturels et technologiques

- ✓ **INONDATIONS ET MOUVEMENTS DE TERRAINS, PRINCIPAUX RISQUES NATURELS EN ÎLE-DE-FRANCE** : Environ 4,5 % du territoire francilien sont cartographiés en zones inondables du fait de l'importance du réseau hydrographique et de la forte imperméabilisation des sols. Les territoires sont inégalement exposés mais au moins 8,1 % de la population régionale sont directement concernés, l'occurrence d'une crue majeure viendrait perturber le fonctionnement de l'ensemble de l'agglomération francilienne. D'autres risques naturels existent par ailleurs en Île-de-France, comme par exemple les risques souterrains, plus diffus et localisés, entraînant des coûts élevés de mise en sécurité. De même, des phénomènes de retrait-gonflement de certains sols argileux ayant des conséquences sur le bâti affectent l'ensemble du territoire régional. Le changement climatique pourrait augmenter la fréquence et l'intensité des aléas, notamment les épisodes d'inondation par ruissellement du fait de l'accentuation des pluies d'orages. Les épisodes de sécheresses pourraient également aggraver les mouvements de terrain, en particulier le retrait-gonflement des argiles.

- ✓ **DES RISQUES INDUSTRIELS ET TECHNOLOGIQUES IMPORTANTS** : la présence de grands sites industriels, mais aussi les flux importants de matières dangereuses, expose la population francilienne à des risques technologiques majeurs et nombreux (explosion, incendie, dissémination de substances toxiques...). Ainsi 2 500 entreprises industrielles sont soumises à autorisation ICPE mais le nombre d'établissements Seveso décroît régulièrement. Face à la pression de l'urbanisation autour de certains sites, la vulnérabilité peut localement augmenter, de forts enjeux sociaux et environnementaux sont donc liés aux risques industriels et technologiques. Des Plans de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) sont donc élaborés autour des installations classées contribuant notamment à la maîtrise de l'urbanisation.

L'exploitation, la dégradation et la valorisation des ressources naturelles

- ✓ **LES PRESSIONS S'EXERÇANT SUR LES RESSOURCES EN EAU** : Le développement francilien entraîne de nombreuses pressions sur la ressource en eau (prélèvements agricoles, domestiques, industriels et pollutions diffuses ou ponctuelles) et les fonctionnalités des milieux aquatiques (artificialisation des cours d'eau, dégradation des zones humides). Destinée principalement à l'alimentation en eau potable, environ 2 milliards de mètres cubes sont prélevés annuellement, et ce malgré une moindre consommation domestique depuis 10 ans. 62 % de la population francilienne, en milieu urbain, dépendent de prélèvement en cours d'eau, tandis que l'approvisionnement des territoires ruraux provient des nappes souterraines. Avec les évolutions du climat, les pressions humaines et naturelles risquent de s'accroître, notamment en l'absence d'évolution des comportements fortement consommateurs d'eau. La baisse de la recharge des nappes et la diminution des débits d'étiage, dans un contexte de sécheresses plus récurrentes, risquent d'augmenter les pressions s'exerçant sur les ressources et d'aggraver les conflits d'usage.
- ✓ **UNE PRODUCTION DE DÉCHETS IMPORTANTE MAIS UN FORT POTENTIEL DE VALORISATION** : En 2009, la production annuelle en Île-de-France des principales catégories de déchets est estimée à environ 45 millions de tonnes, soit 3,8 tonnes par habitant, la majorité étant des déchets de chantier. Plusieurs plans régionaux d'élimination des déchets ont été élaborés ou sont en cours d'élaboration pour optimiser leur gestion. L'Île-de-France fait partie des régions les moins génératrices de déchets ménagers par habitant, avec une production par habitant en baisse depuis 2005 (478kg /an/hab. de déchets ménagers en 2009). L'enjeu est de poursuivre cette tendance afin de diminuer la production de déchets et de diversifier les filières de traitement, dans une optique de réutilisation ou de valorisation, notamment énergétique, des déchets produits.
- ✓ **UN ACCÈS AUX RESSOURCES EN MATÉRIAUX DE PLUS EN PLUS DIFFICILE** : L'Île-de-France souffre d'un déséquilibre entre sa production (17 millions de tonnes chaque année dont 4,3 millions issus du recyclage) et les volumes de granulats consommés (environ 30 millions par an, dont 70 % de matériaux alluvionnaires) et doit donc en importer depuis les régions limitrophes du Bassin parisien. L'exploitation des ressources est de plus en plus difficile du fait des contraintes d'extraction de prise en compte du patrimoine naturel et paysager, mais aussi de l'urbanisation. Elle peut également provoquer une altération des espaces naturels et des paysages et être source de nuisances (bruit, pollution), impactant de ce fait les ressources naturelles franciliennes. Les perspectives de développement de l'Île-de-France, notamment dans le cadre du Grand Paris ou du SDRIF, laissent présager d'une augmentation des besoins en matériaux de construction, et donc d'importations plus importantes ou d'une valorisation des ressources locales.
- ✓ **LE PROFIL ÉNERGÉTIQUE FRANCILIEN** : En 2009, la consommation d'énergie finale s'élevait à 24,3 millions de Tonnes équivalent pétrole (Tep), soit la consommation la plus élevée des régions françaises, dont 45 % en produits pétroliers, 24 % en gaz naturel, 24 % pour l'électricité¹. La production d'énergie en Île-de-France ne couvre que 11 % de la consommation finale, la région est donc fortement dépendante de son approvisionnement en énergie, en particulier des énergies fossiles. Les secteurs du bâtiment (résidentiel et tertiaire) représentent 60 % des consommations

¹ Source : MEDDTL (Soies), base de données Pégase, novembre 2011.

énergétiques et le nombre de ménages franciliens en situation de précarité énergétique ne cesse d'augmenter. Depuis 2005, les consommations énergétiques sont en diminution en Île-de-France comme à l'échelle métropolitaine, particulièrement dans le secteur industriel, et ce malgré une croissance de la population et des emplois. L'Île-de-France possède un potentiel de développement des énergies renouvelables, notamment l'éolien, la géothermie, les énergies de récupération (chaleurs fatales et biomasse), etc.

Les changements climatiques et la vulnérabilité des populations

- ✓ **UN CLIMAT TEMPÉRÉ MAIS UNE FORTE EXPOSITION AUX EFFETS D'ÎLOT DE CHALEUR URBAIN DANS LE CŒUR DE L'AGGLOMÉRATION** : La région Île-de-France bénéficie aujourd'hui d'un climat tempéré, avec des précipitations modérées, à la croisée des influences océaniques et continentales. Le climat francilien est en évolution sous la pression des émissions de gaz à effet de serre (GES), en particulier le CO₂, concentrées sur l'agglomération parisienne. Le principal secteur émetteur de GES est aujourd'hui le secteur des bâtiments résidentiels (33 % des émissions), spécificité francilienne, avant les transports. D'une part, la maîtrise des consommations énergétiques et les objectifs du SRCAE laissent envisager une diminution des émissions ; d'autre part, les politiques de développement portées notamment par le Schéma Directeur de la Région Île-de-France (SDRIF) signifieraient une augmentation des émissions et donc une augmentation des températures à plus long terme. Les émissions de CO₂ devraient structurellement augmenter du fait de l'accroissement de la population.
- ✓ **UNE CONCENTRATION URBAINE ACCENTUANT L'EXPOSITION DES POPULATIONS** : Les effets du changement climatique sont incertains mais potentiellement nombreux : augmentation de la fréquence et de l'amplitude des phénomènes climatiques extrêmes notamment face aux sécheresses et à la chaleur (en particulier dans les centres urbains), modification des étiages des cours d'eau, modification de l'aire de répartition des espèces et changements dans les pratiques agricoles, conséquences dans l'urbanisme et l'aménagement, les réseaux (transports, énergétiques, etc.), les activités économiques, enjeux sanitaires (canicules, modifications progressives des écosystèmes, retour de maladies infectieuses...)... La concentration des populations dans les territoires urbains augmente la vulnérabilité des populations à toutes sortes de risques, qu'ils soient naturels ou technologiques. La réduction des émissions de gaz à effet de serre constitue l'un des premiers enjeux pour l'Île-de-France face au changement climatique. Ainsi des stratégies d'adaptation seront nécessaires en complément des actions de mitigation et d'atténuation des émissions de GES afin de pouvoir augmenter la capacité de résilience² de l'Île-de-France dans les prochaines décennies.

Le Bassin de la Seine : éléments clés et principaux enjeux

Le Bassin Seine-Normandie constitue l'un des 6 grands bassins hydrographiques français et couvre 7 régions administratives (Champagne-Ardenne, Picardie, Bourgogne, Centre, Île-de-France, Haute-Normandie et Basse-Normandie) et s'étend marginalement sur la Bretagne et la Lorraine. Au total, 8 855 communes et 20 millions d'habitants se répartissent sur le périmètre du bassin, notamment dans l'agglomération parisienne et tout au long de l'axe principal de la Seine. Le réseau hydrographique se compose de 70 000 km de cours d'eau répartis sur un bassin versant de 78 600 km². Le Bassin de la Seine, avec son axe principal, représente également une zone majeure de trafic fluvial puisqu'il accueille 50 % du trafic national du fait de la présence de trois zones portuaires structurantes : Paris, Rouen et le Havre.

D'un point de vue environnemental, trois grandes problématiques connaissent une expression spécifique à l'échelle interrégionale intrinsèquement liée à la gestion de bassin :

- ✓ **LA GESTION DU RISQUE D'INONDATION** : Sur l'ensemble du bassin de la Seine, 4,8 millions de personnes (soit 25 % de la population du bassin) et 2,8 millions d'emplois sont directement exposés au risque d'inondation et plus de 15 % de la surface du bassin de la Seine-Normandie sont

² Selon le Dr Brian H. Walker, la résilience est « la capacité d'un système à absorber un changement perturbant et à se réorganiser en intégrant ce changement, tout en conservant essentiellement la même fonction, la même structure, la même identité et les mêmes capacités de réaction. »

potentiellement inondables. L'importance de ce risque réside à la fois dans la coexistence de divers aléas (crues lentes de plaines par débordement, crues rapides aggravées par le ruissellement urbain et rural, submersions marines), l'impact incertain du changement climatique et la concentration d'enjeux considérables (1/3 du PIB français, région parisienne, zones d'activités économiques, logements, infrastructures...), notamment le long des principaux cours d'eau. Face à ce constat, l'enjeu est d'assurer une gestion interrégionale cohérente du risque inondation passant non seulement par une maîtrise de l'aléa (protection) mais aussi par une réduction de la vulnérabilité des territoires grâce au développement de la culture du risque, sa prise en compte dans l'aménagement et le développement des territoires et la préparation de la gestion de crise (anticipation, adaptation et prévention).

- ✓ **LA MOBILISATION DE LA RESSOURCE EN EAU** : Si le territoire ne souffre pas de déficits hydriques majeurs et récurrents, il est exposé et le sera a priori de plus en plus face à des phénomènes de stress hydrique du fait de l'importance des prélèvements effectués en lien avec l'extrême concentration de population et d'activités. Ces épisodes devraient s'amplifier sous la double influence du changement climatique (diminution des débits d'étiage, augmentation des températures, augmentation de la fréquence des périodes de canicule) et de la hausse des besoins en eau (irrigation, usages domestiques, augmentation de l'évapotranspiration, besoins en eau potable, perspectives de développement dans le cadre du Grand Paris). L'importance des activités humaines et des usages de l'eau pose également la question de la qualité de l'eau.
- ✓ **LA QUALITE ET LA CONTINUITE ECOLOGIQUE DES MILIEUX AQUATIQUES** : Les territoires du bassin de la Seine sont soumis à d'importantes pressions urbaines, agricoles et industrielles qui portent atteinte à la qualité des milieux et aux continuités écologiques (dégradations et fragmentations). Malgré des évolutions très favorables (le nombre d'espèces de poissons observées étant passé de 5 à 30 en plus de cinquante ans), les conditions physico-chimiques des milieux aquatiques restent mauvaises et de nombreux ouvrages constituent des obstacles aux continuités écologiques. Ainsi, le territoire présente également un fort enjeu de restauration des continuités écologiques par l'aménagement ou la suppression des obstacles, la préservation des zones humides et milieux connexes et par la réduction des pollutions aquatiques.

Synthèse des enjeux environnementaux

L'état initial de l'environnement et ses perspectives d'évolution permettent de synthétiser les enjeux environnementaux prégnants en Île-de-France pour chacune des composantes environnementales

Les 7 composantes environnementales sont les suivantes :

- ✓ **Biodiversité et milieux naturels** : biodiversité ordinaire et remarquable, espaces urbains, milieux naturels et ruraux, milieux aquatiques ;
- ✓ **Pollution et qualité des milieux** : l'ensemble des pollutions et nuisances pouvant impacter la qualité des milieux naturels et aquatiques (qualité des eaux, production de déchets, qualité de l'air...) ;
- ✓ **Ressources naturelles** : eau, sols et ressources minières, ressources énergétiques primaires ;
- ✓ **Climat et énergie** : incidences sur le climat et consommations énergétiques, adaptation au changement climatique ;
- ✓ **Risques naturels ou sanitaires, industriels et technologiques** ;
- ✓ **Cadre de vie** : santé et bien-être des populations, épanouissement, urbanisation et déplacement ;
- ✓ **Patrimoine paysager, culturel et architectural**.

Dans un souci de cohérence, les enjeux environnementaux présentés sont ceux déjà identifiés dans le cadre de l'évaluation environnementale du SDRIF 2013.

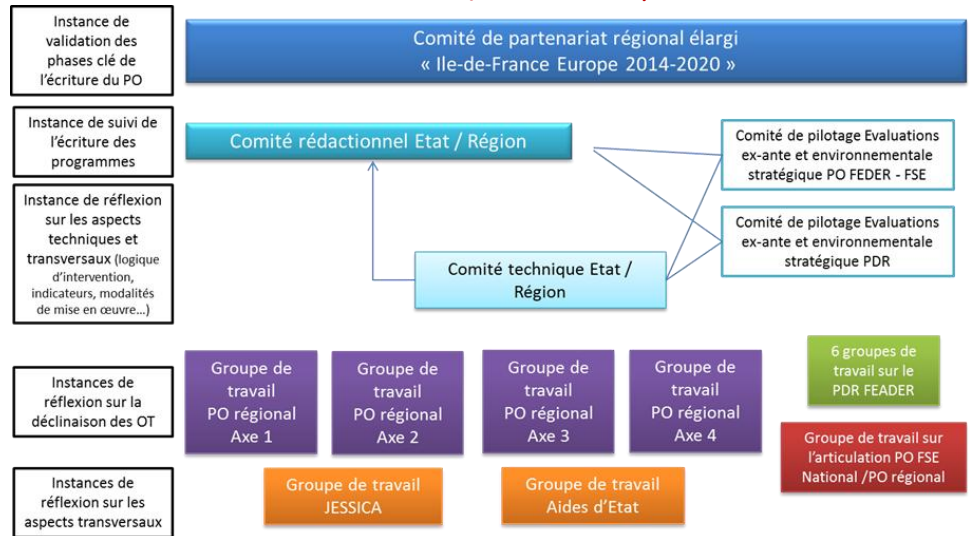
TABEAU 2 : SYNTHÈSE DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX EN ÎLE-DE-FRANCE

Composante environnementale	Atouts	Faiblesses	Enjeux environnementaux
Biodiversité, milieux naturels	<ul style="list-style-type: none"> - Richesse biologique, fruit de la diversité des milieux et habitats naturels - 80 % de la surface régionale couverte par des espaces naturels, agricoles et boisés 	<ul style="list-style-type: none"> - Une biodiversité remarquable fragilisée - Urbanisation et artificialisation des sols, érosion de la biodiversité remarquable et ordinaire (réduction des réservoirs de biodiversité, perte de fonctionnalité des continuités écologiques) - Développement d'espèces invasives allergènes, 	<ul style="list-style-type: none"> - Biodiversité remarquable / Biodiversité ordinaire / Continuités écologiques / Écosystèmes aquatiques et zones humides - Multifonctionnalité des forêts
Pollution et qualité des milieux	<ul style="list-style-type: none"> - Une production de déchets importante, mais un fort potentiel de valorisation 	<ul style="list-style-type: none"> - Du fait de la concentration de la population et des activités, dégradation de la qualité des milieux (en particulier aquatiques), diffusion de polluants... - Pollutions des sols, en particulier des sites historiquement industriels ou des secteurs agricoles : concentration dans le cœur de l'agglomération francilienne des sols pollués - Forte dégradation de la qualité des eaux : état chimique des cours d'eau globalement mauvais en Île-de-France 	<ul style="list-style-type: none"> - Qualité des eaux / Collecte et traitement des eaux usées et pluviales - Pollutions des sols - Prévention – valorisation des déchets / Installations de stockage déchets inertes
Ressources naturelles	<ul style="list-style-type: none"> - Des ressources naturelles et patrimoniales (eau, sols, sous-sols) particulièrement importantes, supports essentiels de nombreuses activités humaines 	<ul style="list-style-type: none"> - Un accès aux ressources en matériaux de plus en plus difficile pour répondre à la demande (importation) 	<ul style="list-style-type: none"> - Approvisionnement en eau potable - Préservation du potentiel agricole / Production agricole de proximité - Lutte contre GES – Préservation des sols « naturels » - Multifonctionnalité des forêts - Accessibilité aux ressources en matériaux du sous-sol / Développement matériaux alternatifs (locaux, recyclés, non minéraux) / Logistique et distribution de matériaux
Climat et énergie	<ul style="list-style-type: none"> - Un climat tempéré - Diminution des consommations énergétiques malgré un accroissement de la population et des activités humaines - Potentiel de développement des EnR (géothermie, méthanisation et énergies de récupération, éolien) 	<ul style="list-style-type: none"> - Forte exposition aux effets d'îlot de chaleur urbain, en particulier dans le cœur de l'agglomération francilienne - Une région dépendante de son approvisionnement énergétique - Augmentation des coûts de l'énergie et de la précarité énergétique pour de plus en plus de ménages franciliens (impacts sur le cadre de vie) - Pressions des émissions de GES et concentration sur l'agglomération francilienne 	<ul style="list-style-type: none"> - Accentuation de l'îlot de chaleur urbain par l'évolution climatique - Lutte contre GES - maîtrise de la demande en énergie (bâtiments, transports) / Valorisation des potentiels d'énergies renouvelables / sécurité énergétique
Risques	<ul style="list-style-type: none"> - Une prise en compte de plus en plus importante des risques au travers de plans de gestions 	<ul style="list-style-type: none"> - Risques naturels (inondations et mouvements de terrain), industriels et technologiques importants 	<ul style="list-style-type: none"> - Risques naturels (inondation, mouvements de terrain, tempête et feux de forêts) et technologiques
Cadre de vie (santé et bien-être des populations, épanouissement, urbanisation et déplacements)	<ul style="list-style-type: none"> - Un cadre de vie et un accès aux services relativement bien préservés 	<ul style="list-style-type: none"> - Altération de la qualité du cadre de vie par l'urbanisation, la présence de nombreuses infrastructures ... - De fortes disparités sociales et territoriales : niveau de vie et accès à un cadre de vie de qualité inégalement répartis, les populations « fragiles » cumulant souvent les nuisances et risques - Une densité d'espaces verts insuffisante - Forts enjeux sanitaires : exposition aux pollutions (atmosphériques et sonores, diffusion de polluants dans les eaux superficielles et souterraines...) 	<ul style="list-style-type: none"> - Consommation des espaces ouverts et fonctionnement des espaces ouverts - Maintien d'espaces ouverts en zone dense - Multifonctionnalité des forêts - Pollutions de l'air - Nuisances sonores / Zones de calme - Offre espaces verts publics / Accessibilité des espaces verts publics
Patrimoine (paysager, culturel et architectural)	<ul style="list-style-type: none"> - Richesses patrimoniales (identités paysagères, patrimoine architectural et culturel...) 	<ul style="list-style-type: none"> - Dégradation des paysages franciliens au profit de l'artificialisation des terres et de l'urbanisation 	<ul style="list-style-type: none"> - Respect des grands paysages, structuration par les espaces ouverts / Traitement des transitions - Préservation du patrimoine bâti et paysager, intégration au site

PARTIE 4 – SOLUTIONS DE SUBSTITUTION ET MOTIFS POUR LESQUELS LE PROGRAMME A ÉTÉ RETENU

FIGURE 1 : SCHEMA DES INSTANCES PARTENARIALES (SOURCE : RAPPORT EVALUATION EX ANTE DU PO FEDER/FSE 2014-2020)

Comme le montre le schéma ci-contre, le Programme opérationnel FEDER/FSE 2014-2020 de la région Île-de-France a été élaboré de manière partenariale grâce à des réunions et groupes de travail réunissant diverses instances (comité de partenariat régional, comité rédactionnel, comité technique et groupes de travail de rédaction).



Le processus d'élaboration a conduit à faire les principaux choix suivants :

- ✓ Concernant les composantes environnementales :
 - Ne pas prévoir d'actions de dépollution des sols, en lien avec leur coût élevé et l'incapacité des fonds de jouer leur rôle d'effet de levier.
 - Ne pas traiter de la gestion des risques technologiques du fait d'une bonne couverture de cet enjeu par les dispositifs territoriaux existants.
 - **Ne pas dédier d'objectif spécifique à l'amélioration de la qualité de l'air.** Les programmes d'amélioration de la qualité de l'air demandent des actions très ciblées sur les comportements et équipements individuels, non éligibles aux financements FEDER. Par ailleurs, il s'agit d'une thématique dont les causes dépassent largement les frontières de l'Île-de-France. Néanmoins, elle est traitée de manière indirecte dans le PO par les priorités d'investissement visant à favoriser la production d'énergies renouvelables et à réduire les émissions de carbone.
 - Ne pas retenir l'OT 7 du fait du coût très élevé des projets d'infrastructures de transport nécessaires en Île-de-France. Néanmoins, cette thématique est indirectement abordée par la promotion de l'utilisation des modes de déplacements alternatifs (covoiturage, vélo, autopartage, navette...).
- ✓ Concernant la structure et l'esprit du PO :
 - De rédiger l'axe prioritaire 1, axe urbain intégré du Programme, dans le cadre d'un travail approfondi avec les territoires Programmes Urbains Intégrés afin que les différents acteurs franciliens puissent participer à la définition de son contenu.
 - **De privilégier une approche territoriale par rapport à une vision exclusivement thématique.**
 - D'élaborer un axe interrégional Seine axé et non un programme opérationnel plurirégional orienté sur la navigabilité de la Seine du fait des directives de la DATAR. Au final, le contenu de l'axe interrégional Seine a été co-rédigé et mis en consultation auprès des acteurs des régions concernées par sa mise en œuvre.

Ainsi, des priorités ont été définies en fonction des besoins identifiés, des contraintes financières et des diverses stratégies en cours sur l'Île-de-France.

PARTIE 5 – EXPOSE DES EFFETS NOTABLES DU PROGRAMME OPERATIONNEL SUR L'ENVIRONNEMENT

Première étape : analyse globale du PO en fonction des questions évaluatives

Chaque objectif spécifique a été analysé dans un premier temps au travers d'un référentiel évaluatif comprenant une série de questions en fonction du type de développement (urbain, rural et économique). Cette première analyse a permis d'identifier et de sélectionner uniquement les objectifs ayant a priori des impacts globalement positifs ou négatifs sur l'environnement dans son ensemble afin d'alléger la deuxième étape d'analyse qui se concentre ainsi sur les objectifs ayant des incidences marquées.

A l'issue de cette première analyse, ont été identifiés :

- ✓ **12 objectifs spécifiques ayant un impact a priori globalement positif sur l'environnement ;**
- ✓ **2 objectifs spécifiques ayant un impact a priori globalement négatif sur l'environnement ;**
- ✓ 3 objectifs spécifiques dont l'impact dépendra largement des projets qui seront financés et pour lesquels cette analyse globale ne permet donc pas de qualifier les incidences ;
- ✓ 5 objectifs spécifiques n'ayant a priori pas d'impact sur l'environnement et ne nécessitant, par conséquent, pas d'analyse approfondie. Cela concerne la plupart des objectifs spécifiques de l'axe 2 et un OS de l'axe 1, tous financés dans le cadre des OT 9 et 10 par le FSE et centrés sur la formation, l'éducation, la qualification et la lutte contre les discriminations.

Deuxième étape : analyse des effets notables par objectif spécifique

D'une manière générale, les incidences probables de chacun des axes sont :

- ✓ **AXE PRIORITAIRE 1: CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES URBAINS FRANCILIENS** : il présente des **incidences probables très positives** sur l'environnement, et notamment sur la composante cadre de vie, mais des nuances sont à apporter en fonction de chacun des objectifs spécifiques. Ainsi, « Diminuer la précarité énergétique à travers la rénovation du bâti résidentiel » et « Augmenter le nombre de personnes utilisant les modes de déplacements alternatifs » devraient avoir des incidences fortement positives sur les émissions de GES, les consommations énergétiques et la préservation des ressources naturelles. L'objectif spécifique « Maîtriser l'anthropisation et la banalisation des espaces naturels, paysagers et bâtis dans les quartiers prioritaires » présente des incidences probables très positives, tout particulièrement sur la biodiversité, la qualité des milieux et le cadre de vie. D'autres objectifs spécifiques comme « Renforcer la mixité fonctionnelle dans les quartiers prioritaires » et « Assurer l'habitat des communautés marginalisées telles que les Roms et les gens du voyage, afin de contribuer à la résorption de l'habitat précaire », pourront avoir globalement une incidence positive sur l'environnement, en améliorant principalement le cadre de vie.
- ✓ **AXE PRIORITAIRE 2 : ADAPTER LES COMPÉTENCES ET FAVORISER LES DYNAMIQUES DE L'EMPLOI EN ÎLE-DE-FRANCE** : **seuls 2 objectifs spécifiques de cet axe auront des incidences probables sur l'environnement.** L'OS « Augmenter la création-reprise d'activités en Île-de-France » aurait des impacts globalement négatifs sur l'environnement, à l'exception du cadre de vie. Les évaluateurs ont considéré que toute création d'activité entraîne, dans le modèle économique et les conditions technologiques actuels, une augmentation des consommations d'énergie et de ressources naturelles (matières premières nécessaires à la fabrication des produits, matériel informatique et de bureau...), des pollutions et productions de déchets ainsi que des émissions de gaz à effet de serre. Les évaluateurs ont à l'inverse conclu que l'objectif spécifique « Augmenter la part de l'économie sociale et solidaire dans l'économie francilienne » devrait avoir une incidence légèrement positive du fait des domaines d'activités qu'il vise, portés sur la conciliation d'objectifs sociaux, environnementaux et économiques.
- ✓ **AXE PRIORITAIRE 3 : RENFORCER LES FACTEURS DE COMPÉTITIVITÉ EN ÎLE-DE-FRANCE** : cet axe aurait des **incidences très variables d'un objectif spécifique à l'autre.** En effet, il ressort que le développement de l'usage de nouveaux outils et contenus numériques présente des incidences probables positives sur l'environnement, notamment sur les composantes climat et énergie et cadre de vie, alors que la consolidation du tissu de PME devrait avoir des incidences négatives en lien avec les modèles de développement actuels des entreprises. Enfin, la création d'entreprises innovantes,

notamment dans les domaines définis par la S3 devrait impacter positivement chacune des composantes environnementales du fait que les innovations rendues possibles par les financements du Programme Opérationnel seront réalisées dans des secteurs d'avenir, notamment de l'éco-innovation et que les critères de sélection des opérations reposent, entre autres, sur la conversion écologique et sociale. Toutefois, ces incidences devraient être globalement indirectes puisque les OS prévoient avant tout de financer des actions d'accompagnement et de soutien au développement des entreprises. Ce ne sont donc pas les actions en tant que telles qui auront des incidences négatives mais plutôt le développement d'activités qu'elles permettront.

- ✓ **AXE PRIORITAIRE 4 : SOUTENIR LA TRANSITION VERS UNE ÉCONOMIE À FAIBLES ÉMISSIONS DE CARBONE EN ÎLE-DE-FRANCE** : il aura, a priori, des **impacts très positifs sur l'environnement dans son ensemble** puisqu'il promeut l'efficacité énergétique et l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques et dans le secteur du logement. Chacun des objectifs spécifiques de cet axe a en effet une incidence globale positive sur l'environnement bien que certaines composantes soient, de façon très limitée, impactées négativement. Il affecte globalement très positivement les composantes suivantes :
 - **Les ressources naturelles** : l'ensemble des objectifs spécifiques vise en effet une réduction des consommations énergétiques grâce à l'utilisation des énergies renouvelables et de récupération et à des actions de rénovations énergétiques des logements et bâtiments publics.
 - **Le climat et l'énergie** : ces économies énergétiques et le développement des EnR&R entraînent nécessairement une baisse de l'utilisation des énergies fossiles et donc une réduction des émissions de gaz à effet de serre en faveur d'une limitation du changement climatique.
 - **Le cadre de vie** est également amélioré d'une manière générale grâce à des économies réalisées en lien avec la réduction de la facture énergétique et de l'amélioration de la qualité de l'air urbain.

- ✓ **AXE PRIORITAIRE 5 : DIMINUER LES VULNÉRABILITÉS DU BASSIN HYDROGRAPHIQUE INTERRÉGIONAL DE LA SEINE AUX PHÉNOMÈNES MÉTÉOROLOGIQUES ET PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ DU FLEUVE** : il ressort que chacun des OS de cet axe devrait avoir **une incidence très positive sur l'environnement** et ce d'autant plus que ces actions s'appliqueront à une échelle large et pertinente pour traiter de tels enjeux, le bassin de la Seine. Les composantes les plus affectées seront :
 - **Les risques** : l'axe vise en effet la réduction de la vulnérabilité des territoires et la prise en compte de deux risques majeurs en s'inscrivant dans une perspective de changement climatique. La volonté de sensibilisation et de développement de la culture du risque est un point particulièrement positif.
 - **La biodiversité** : un des OS participe largement à la préservation de la biodiversité et à la restauration des continuités écologiques dans les vallées du bassin de la Seine.
 - **Les ressources naturelles** : l'ensemble des trois OS tendent en effet vers une gestion durable et raisonnée des ressources naturelles et notamment de la ressource en eau dans une perspective de résilience de long terme du territoire.
 - **Le climat** : chacun des OS intègre pleinement les potentiels effets et les incertitudes du changement climatique et valorise des actions transversales « sans regret » permettant de mener une stratégie globale d'adaptation et d'atténuation du changement climatique.

Néanmoins ces incidences a priori positives, négatives ou neutres dépendent largement des types de projets qui seront financés et de leurs modalités de mise en œuvre. Elles devront donc être affinées lors de la sélection des projets.

Sur la page suivante est présentée la synthèse de l'évaluation des incidences probables du PO sur l'environnement. Les cases colorées renvoient à la nature de l'impact de l'objectif spécifique et suivent la légende suivante :

fortement négatif
négatif
positif
fortement positif

TABLEAU 3 : SYNTHÈSE DE L'ANALYSE DES INCIDENCES PROBABLES DU PROGRAMME OPERATIONNEL DU L'ENVIRONNEMENT

Contenu du programme opérationnel		Dimensions environnementales							Synthèse par objectif spécifique
Axe	Objectif spécifique	Biodiversité et milieux naturels	Pollution et qualité des milieux	Ressources naturelles	Climat et énergie	Risques	Cadre de vie	Patrimoine	
1 - Contribuer au développement des territoires urbains franciliens	Diminuer la précarité énergétique à travers la rénovation du bâti résidentiel								
	Augmenter le nombre de personnes utilisant les modes de déplacements alternatifs								
	Maîtriser l'anthropisation et la banalisation des espaces naturels, paysagers et bâtis dans les quartiers prioritaires								
	Renforcer la mixité fonctionnelle dans les quartiers prioritaires								
	Assurer l'habitat des communautés marginalisées telles que les Roms et les gens du voyage, afin de contribuer à la résorption de l'habitat précaire								
2 - Adapter les compétences et favoriser les dynamiques de l'emploi en IDF	Augmenter la création-reprise d'activités en Île-de-France								
	Augmenter la part de l'économie sociale et solidaire dans l'économie francilienne								
3- Renforcer les facteurs de compétitivité en IDF	Créer un plus grand nombre d'entreprises innovantes, notamment dans les domaines définis par la S3								
	Renforcer l'usage de nouveaux outils et contenus numériques								
	Consolider le tissu de PME franciliennes								
4 - Soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de carbone en IDF	Accroître la part des énergies renouvelables et de récupération								
	Diminuer les consommations énergétiques du bâti résidentiel								
	Diminuer les consommations énergétiques des équipements publics								
	Mieux connaître la géographie de la précarité énergétique								
5- Diminuer les vulnérabilités du bassin de la Seine aux phénomènes météorologiques et préserver la biodiversité du fleuve	Réduire la vulnérabilité des territoires au risque de sécheresse par la mobilisation des ressources en eau dans le respect des écosystèmes aquatiques								
	Réduire les impacts des inondations sur les milieux et sur les territoires								
	Diminuer les impacts de la navigation, de la production d'énergie hydroélectrique et des activités humaines en général sur les milieux naturels								
Bilan par dimension environnementale avant pondération selon la maquette financière									
Bilan par dimension environnementale après pondération selon la maquette financière									

Les résultats de l'analyse ont été pondérés au regard de la répartition financière par objectif thématique (priorité d'investissement) et sont présentés dans la dernière ligne du tableau afin de relativiser les incidences probables. En effet, plus un axe ou un objectif spécifique se voit attribuer un montant financier élevé, plus de projets ou des projets de plus grande envergure seront alors financés dans le cadre du PO et plus la probabilité de l'incidence (positive ou négative) sera conséquente, par rapport aux autres incidences observées. Cette pondération a été réalisée en fonction du poids financier d'un objectif thématique par rapport à la maquette globale (hors axes d'assistance technique).

Synthèse de l'analyse des incidences par axe au regard de la répartition financière

En prenant en compte la répartition du plan de financement du PO, plusieurs constats peuvent être soulignés :

- ✓ L'axe 1 présente une incidence globalement positive, en particulier sur la composante « climat et énergie » avec 22,25 M€ consacrés à l'atteinte des objectifs climatiques, soit environ 43 % des montants financiers de l'axe. Il convient toutefois d'émettre quelques points de vigilance, les OS ayant des incidences négatives ayant un montant financier relativement important, notamment au regard des OS favorables à la composante « biodiversité » ;
- ✓ Bien que seulement 2 OS de l'axe 2 auront des incidences probables sur l'environnement, ces incidences semblent mitigées, d'autant plus que cet axe présente un poids financier relativement important en comparaison des autres axes ;
- ✓ L'axe 3 peut avoir indirectement des incidences négatives en favorisant les facteurs de compétitivité (et donc les activités économiques), ces incidences étant d'autant plus importantes que les montants financiers alloués à l'axe sont relativement élevés par rapport aux autres OS financés par le FEDER. Toutefois, le levier environnemental que représente la S3 en favorisant la transition écologique et sociale des modèles économiques peut jouer un effet positif important ;
- ✓ L'axe 4 est particulièrement favorable à l'atteinte des objectifs climatiques mais ses incidences très positives sont relativisées par les 22,25 M€ attribués. On peut se demander si les montants financiers alloués ne devraient pas être plus élevés en comparaison des axes 2 et 3 ;
- ✓ Enfin, l'axe Seine (axe 5 du PO) s'applique à l'échelle du bassin hydrographique de la Seine et ne rassemble que 8,694M€. Les montants financiers semblent donc peu importants au regard de l'étendue du territoire concerné et de l'importance des objectifs affichés. Toutefois, cet axe ne cible que des enjeux environnementaux interrégionaux, il peut donc avoir qualitativement une incidence positive globale sur l'environnement non négligeable et constituer un véritable outil levier.

Le plan de financement du PO FEDER/FSE de la région Île-de-France traduit bien la volonté des rédacteurs d'améliorer la compétitivité économique, ce qui se vérifie dans les montants financiers importants des axes 2 et 3 en comparaison des axes 4, 5 et dans une moindre mesure l'axe 1, qui présentent davantage d'incidences positives. Malgré une incidence globale positive sur l'environnement, les évaluateurs s'interrogent si les choix financiers effectués ne l'ont pas été au détriment des enjeux environnementaux. Afin de ne pas accentuer les incidences négatives des axes 2 et 3, il conviendra d'attacher une attention particulière à la sélection des opérations au sein de ces axes ayant potentiellement des incidences positives. Enfin, ici encore, il convient de préciser que les impacts des montants financiers varieront fortement en fonction des types de projets, de leurs conditions de mise en œuvre et des crédits alloués à chacun.

Synthèse des incidences par composante environnementale

- ✓ **BIODIVERSITÉ ET MILIEUX NATURELS :** La biodiversité et les milieux naturels seront affectés par relativement peu d'objectifs spécifiques au regard des actions envisagées dans le PO. Parmi, les 8 OS ayant des incidences probables sur cette composante, 2 seront particulièrement bénéfiques du fait de leur objectif de préserver la biodiversité et restaurer les continuités écologique et de leur inscription dans les objectifs du SRCE (« maîtriser l'anthropisation et la banalisation des espaces naturels, paysagers et bâtis dans les quartiers prioritaires » et « diminuer les impacts de la navigation, de la production d'énergie hydroélectrique et des activités humaines en générales sur les milieux naturels »). Deux autres OS, de l'axe interrégional seine, devraient, dans une moindre mesure, également affectés positivement la biodiversité. A l'inverse, 4 OS présenteront des incidences probables négatives et ne doivent pas être négligés. Elles concernent principalement l'artificialisation des sols liée à des futurs projets d'aménagement (mixité fonctionnelle, habitat des communautés marginalisées) et de développement des entreprises. De même, l'utilisation de la biomasse en tant qu'énergie renouvelable, si elle ne respecte pas une gestion durable de la ressource, peut affecter la biodiversité et la fonctionnalité des milieux naturels. Au regard des dotations financières allouées, les actions agissant en faveur de la préservation de la biodiversité apparaissent peu dotées financièrement et devraient donc avoir des incidences très limitées, tandis que les effets négatifs de certains OS seront accentués. C'est pourquoi, après pondération au regard du plan de financement, la composante biodiversité s'avère subir des incidences relativement négatives.

- ✓ **POLLUTION ET QUALITÉ DES MILIEUX** : L'impact du PO sur la qualité des milieux devrait être plutôt négatif du fait d'une augmentation des émissions de tous types de pollution inhérents au développement des entreprises. En effet, les actions de développement économique, portant le plus atteinte à la qualité des milieux, seront a priori les plus nombreuses car elles appartiennent aux deux axes les plus dotés financièrement. Cependant, les actions en faveur de la réduction des consommations énergétiques, du développement des EnR&R, de développement de modes de déplacements alternatifs et de protection de la biodiversité semblent indirectement favorables à une limitation de ces impacts grâce à la diminution des émissions de pollution et à la valorisation de pratiques durables et intégrées.
- ✓ **RESSOURCES NATURELLES** : Les effets notables probables du PO sur les ressources naturelles (eau, ressources minières et matières premières en général, énergie) semblent largement positifs. Bien que certains objectifs spécifiques ayant pour effet le développement d'activités ou l'utilisation de matériaux pour la construction d'équipements aient de fait un impact négatif, de nombreuses actions devraient permettre de réduire la consommation de ressources naturelles. Ainsi, plusieurs objectifs spécifiques ont pour objet de réduire la consommation de ressources énergétiques et l'axe Seine devrait quant à lui pleinement participer à l'amélioration de la gestion quantitative et qualitative de la ressource en eau.
- ✓ **CLIMAT ET ÉNERGIE** : Malgré quelques actions pouvant augmenter les émissions de GES (développement des activités économiques), cette composante devrait être affectée très positivement par les actions du Programme. L'axe 4 est en effet entièrement consacré à la transition vers une économie à faibles émissions de carbone, de même qu'une partie de l'axe 1. L'axe 5 a quant à lui pour objectif de diminuer les vulnérabilités du bassin de la Seine aux phénomènes météorologiques dans une perspective de changement climatique.
- ✓ **RISQUES** : Très peu d'objectifs spécifiques devraient avoir une incidence sur cette composante et seul le développement des EnR&R pourrait engendrer une faible exposition supplémentaire du territoire francilien à des risques technologiques. A l'inverse, les actions en faveur de la nature en ville et de la réduction de la vulnérabilité des territoires et milieux au risque de sécheresse et d'inondation auront des effets très positifs sur la maîtrise et l'adaptation du territoire à des risques de plus en plus intenses dans un contexte de changement climatique.
- ✓ **CADRE DE VIE** : L'ensemble des objectifs spécifiques semblent avoir une incidence positive en améliorant de manière générale le cadre de vie francilien. Cette amélioration passe par divers types d'actions : amélioration des conditions de vie, réduction de la vulnérabilité des populations franciliennes, accompagnement dans l'accès à l'emploi, réduction des discriminations, etc.
- ✓ **PATRIMOINE** : Bien que cette composante ne soit affectée que par peu d'OS, le PO aura a priori des impacts positifs moyens sur le patrimoine francilien grâce à un saut qualitatif du patrimoine bâti (rénovation énergétique), une amélioration du patrimoine naturel et paysager (nature en ville, préservation de la biodiversité) et à une certaine protection de l'ensemble des patrimoines franciliens face au risque inondation. Le seul point de vigilance concerne l'implantation de certains projets d'EnR&R dont les impacts environnementaux devront être étudiés avec précision pour une bonne acceptabilité et intégration paysagère des projets.
- ✓

Analyse des incidences du Programme Opérationnel FEDER/FSE 2014-2020 sur le réseau Natura 2000 en Île-de-France

Il est établi que le programme Opérationnel FEDER/FSE 2014-2020 de la région Île-de-France ne désigne pas directement des projets susceptibles d'avoir des incidences directement négatives sur les sites Natura 2000. Néanmoins des incidences négatives indirectes ou des incidences positives peuvent apparaître. Il convient de préciser avant tout que celles-ci sont relativement difficiles à évaluer du fait du caractère stratégique et peu territorialisé du Programme Opérationnel.

Les incidences Natura 2000 du programme opérationnel peuvent être résumées par axe prioritaire :

- ✓ **AXE 1** : les incidences Natura 2000 résident principalement dans les impacts potentiellement négatifs des aménagements liés à l'objectif spécifique en faveur de l'habitat des communautés marginalisées, ces opérations se déroulant généralement dans des zones périphériques. Ces incidences concernent essentiellement les sites Natura 2000 en milieu urbain ou en proche périphérie et tout particulièrement les milieux les connectant. Cependant, le PO vise également la maîtrise de l'anthropisation et la banalisation des espaces naturels, paysagers et bâtis dans les quartiers prioritaires, ce qui devrait participer à la restauration de continuités écologiques urbaines et donc à la connectivité des sites Natura 2000 (notamment ceux de Seine-Saint-Denis). De même, la mixité fonctionnelle devrait participer indirectement à la préservation des sites en périphérie urbaine puisqu'elle limite en principe l'étalement et le mitage urbains en revitalisant les centres.
- ✓ **AXES 2 ET 3** : ces axes ne devraient pas avoir d'incidences directes sur les sites Natura 2000. Cependant, la hausse de compétitivité et d'attractivité permise par le Programme Opérationnel pourrait favoriser indirectement l'extension de l'urbanisation au détriment des milieux naturels et ainsi augmenter les pressions urbanistiques sur les sites Natura 2000. Ceci est par exemple envisageable pour les sites « Boucles de la Marne » et « Bois de Vaires-sur-Marne » qui sont déjà largement soumis à cette menace. Il s'agit donc d'être vigilant à la gestion des impacts de cette attractivité et à la maîtrise de l'urbanisation.
- ✓ **AXE 4** : les incidences de cet axe sont faibles et incertaines. Elles résident essentiellement dans la demande accrue en biomasse qui pourrait renforcer les pressions sur les grands massifs forestiers franciliens classés en sites Natura 2000 ou sur les autres massifs servant de corridors écologiques ou de zones relais à leur faune et participant ainsi à leur fonctionnalité. Il s'agit donc d'être vigilant à assurer une gestion durable de la ressource en biomasse énergie.
- ✓ **AXE 5** : cet axe présente une incidence potentiellement très positive sur tous les sites Natura 2000 de l'Île-de-France et plus largement du bassin de la Seine. Chacun de ses OS devrait en effet participer à la préservation du réseau Natura 2000 soit directement par des actions sur les sites eux-mêmes ou indirectement par des actions de restauration des continuités écologiques favorisant leur connectivité. L'OS 1 devrait préserver les écosystèmes aquatiques en améliorant la gestion de la ressource en eau et intégrant les effets du changement climatique. L'OS 2 permettra la restauration de zones d'expansion de crue et de zones humides, espaces riches en biodiversité d'intérêt européen, dans le cadre de la gestion du risque d'inondation. Enfin, l'OS 3 aura de nombreux impacts positifs en diminuant les impacts de la navigation, de la production d'énergie hydroélectrique et des activités humaines en général sur les milieux naturels du bassin de la Seine.

PARTIE 6 – PRESENTATION DES MESURES PRISES POUR EVITER, REDUIRE OU COMPENSER LES CONSEQUENCES DOMMAGEABLES DU PROGRAMME OPERATIONNEL SUR L'ENVIRONNEMENT

Dispositions correctrices

De manière générale, l'analyse des incidences sur l'environnement a montré que la mise en œuvre du Programme Opérationnel a une contribution plutôt favorable à l'environnement. Il n'est donc pas apparu nécessaire aux yeux des évaluateurs de revoir la formulation des objectifs spécifiques et du type d'actions éligibles.

Néanmoins, des dispositions correctrices peuvent être proposées afin de renforcer la prise en compte de l'environnement dans le PO FEDER-FSE 2014-2020 de la région Île-de-France, mais aussi de réduire ou compenser les incidences négatives pouvant apparaître sur telle ou telle composante.

Ces dispositions correctrices visent principalement à :

- ✓ **Affirmer/Accentuer et renforcer la place de l'environnement comme facteur d'innovation, de développement économique et social, véritable levier du développement francilien** : privilégier le soutien et l'accompagnement aux activités économiques peu polluantes et consommatrices, mettant en avant les principes de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) et de l'économie circulaire ; soutenir et accompagner les filières éco-innovantes et branches émergentes.
- ✓ **Favoriser l'émergence de la prise en compte de l'environnement à travers la notion de projet intégré dans les opérations et les futurs projets d'infrastructures et d'équipements soutenus par le futur PO** : privilégier les démarches intégrées et concertées renforçant la cohérence des opérations, de leur bon ancrage territorial et de leur bonne intégration des enjeux environnementaux ; conditionner l'aide à la réalisation d'une étude d'impact environnemental.

Alternatives possibles

La contribution globale du Programme étant favorable à l'environnement, cela a conduit à ne pas envisager de solution alternative vis-à-vis de la stratégie proposée. Le fait de ne pas proposer d'alternative est également lié à la nature des projets et aux types d'actions et d'opérations mis en œuvre qui peuvent paraître très diversifiés au sein d'un même objectif spécifique, ne permettant pas une analyse très fine des mesures correctrices et des alternatives possibles.

Dispositions de conditionnalité environnementale

Malgré une bonne prise en compte de l'environnement dans la stratégie du PO FEDER-FSE 2014-2020 de la région Île-de-France, cela ne garantit pas une incidence neutre voire positive sur l'environnement de chacun des projets et opérations qui seront financés. Outre une évaluation spécifique projet par projet des effets sur l'environnement, il convient de réduire le niveau d'incertitude lié à la nature et à la localisation des projets grâce à un dispositif de conditionnalité environnementale ou d'éco-conditionnalité, pouvant être adapté en fonction de chaque futur appel à projets et reposant sur :

- ✓ **Des critères de sélection des futurs projets** :
 - ✓ **Sélection selon les porteurs de projets** : lier l'attribution des subventions à l'engagement du porteur de projet dans une démarche de gestion environnementale au sein de ses activités (charte éco-responsable, démarches de développement durable, maîtrise des consommations et des flux, recyclage des déchets et matériaux...)
 - ✓ **Sélection selon la conception des projets** : lier l'attribution des subventions à l'intégration de préoccupations environnementales dès la phase de conception des projets
- ✓ **Des critères de mise en œuvre des projets** : **Critères pour les projets d'opération de renouvellement urbain, de construction d'équipements, d'infrastructures, de locaux et bâtiments** : lier l'attribution des subventions au respect des conditions environnementales

MESURES COMPENSATOIRES SPECIFIQUES A NATURA 2000

Les incidences Natura 2000 étant peu importantes et incertaines, il n'a pas été jugé nécessaire de préciser des mesures compensatoires spécifiques aux sites Natura 2000. En théorie, les incidences négatives devraient être réduites ou évitées par les dispositions générales concernant les mesures envisagées pour éviter, réduire et, si nécessaire, compenser les conséquences dommageables sur l'environnement.

PARTIE 7 – DISPOSITIF DE SUIVI-ÉVALUATION: CRITERES, INDICATEURS ET MODALITES RETENUS

Le suivi de la mise en œuvre du PO FEDER-FSE de la région Île-de-France

Les indicateurs de suivi de la mise en œuvre de la programmation 2014-2020 doivent être de plusieurs ordres :

- ✓ **Les indicateurs de résultats**, permettant de mesurer le résultat attendu (les changements escomptés), au niveau du territoire régional et non pas uniquement du Programme grâce à une valeur de référence et une valeur cible à atteindre en 2022 (ou 2023).
- ✓ **Les indicateurs de réalisation**, reflétant le niveau de mise en œuvre du Programme et ayant trait aux opérations soutenues. Déterminés à l'échelle de la priorité d'investissement, ils doivent être définis de façon à contribuer aux changements dans les valeurs des indicateurs de résultats. Ces indicateurs devront comprendre une valeur cible pour 2023.

Ce dispositif de suivi doit être complété par **un cadre de performance** dont l'objectif est de mesurer et d'apprécier les progrès réalisés au regard des objectifs fixés et des valeurs cibles à atteindre au cours de la période de programmation, avec une valeur d'étape en 2018 pour ces indicateurs. Pour chaque axe prioritaire du Programme, ce cadre de performance doit inclure :

- ✓ **Les principales étapes de mise en œuvre du programme et des projets clés financés** en identifiant une valeur d'étape en 2018 et une valeur cible en 2023 pour chaque objectif spécifique (pour le FSE) ou priorité d'investissement (pour le FEDER) retenu au sein de l'axe ;
- ✓ **Un indicateur financier avec une valeur d'étape et une valeur cible pour chaque objectif spécifique ou priorité d'investissement** couvert par l'axe ;
- ✓ **Des indicateurs de réalisation** comprenant également une valeur d'étape et une valeur cible pour chaque objectif spécifique ou priorité d'investissement retenu au sein de l'axe. Les indicateurs de réalisation intégrés au cadre de performance doivent couvrir le type d'actions le plus significatif financièrement au sein de l'axe, c'est-à-dire au moins 50 % de l'axe environ.

Le dispositif de suivi-évaluation du rapport environnemental

Le dispositif de suivi-évaluation du rapport environnemental vient donc en complément du dispositif du PO FEDER-FSE 2014-2020 de la région Île-de-France en permettant un suivi des impacts potentiels sur l'environnement de la mise en œuvre du programme régional.

PRINCIPES ET ÉTAT D'ESPRIT DU DISPOSITIF DE SUIVI-ÉVALUATION DU RAPPORT ENVIRONNEMENTAL

De nombreux acteurs franciliens mettent déjà en œuvre de nombreux dispositifs de suivi, notamment dans le cadre de politiques régionales, ou disposent de sources de données facilitant le suivi de l'état de l'environnement en Île-de-France. Ainsi, il n'apparaît pas pertinent dans le cadre de l'évaluation stratégique environnementale d'élaborer un nouveau dispositif de suivi-évaluation venant s'ajouter aux dispositifs existants. Il est donc recommandé à l'Autorité de gestion en charge du suivi du programme d'appliquer les principes suivants :

- ✓ **Désigner au moins un référent ou une équipe technique** chargée du suivi et de l'évaluation in itinere;
- ✓ **Consolider et mettre en cohérence le suivi des incidences du programme avec les dispositifs de suivi environnemental déjà existants**, en particulier celui du SDRIF et ceux des SRCAE, SRCE, PDUIF, PREDEC...
- ✓ **Mobiliser les principales sources d'informations et de données régionales voire nationales auprès des partenaires et organismes spécialisés** : Airparif, Bruitparif, Natureparif, les observatoires régionaux tels que l'Observatoire régional de la santé d'Île-de-France ou l'Observatoire régional des déchets, le réseau d'observation statistique de l'énergie ROSE...
- ✓ **Compléter l'analyse quantitative et l'observation des données par un travail d'analyse qualitative et transversale**, mêlant différentes approches (sociologiques, économiques...): entretiens, dires d'experts, études et recherches universitaires...
- ✓ **Favoriser l'acculturation à l'évaluation** et la mise en place d'une « gestion de projet » incluant systématiquement le suivi et l'évaluation dans une logique d'amélioration continue.

PROPOSITION D'INDICATEURS DE SUIVI DES INCIDENCES NÉGATIVES

Pour plus de cohérence et d'efficacité, les indicateurs proposés dans le rapport environnemental sont pour la plupart issus de dispositifs de suivi de politiques publiques déjà suivis au niveau régional mais permettent de suivre les incidences probables négatives identifiées au cours de l'évaluation. Le choix définitif de leur suivi dépend de l'Autorité de gestion. Leur renseignement et leur validité sont donc en principe actés au niveau régional, les données étant disponibles auprès des acteurs concernés.

PROPOSITION D'INDICATEURS DE CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL

En complément des indicateurs de suivi des incidences négatives, les évaluateurs proposent une liste d'indicateurs issus de l'évaluation environnementale du SDRIF 2013. Ces indicateurs permettent d'assurer un suivi synthétique de l'évolution de l'état de l'environnement francilien. Une liste d'indicateurs aussi complète n'est pas explicitement demandée par la Commission européenne mais exigée en droit français, selon l'article R.122-20 du décret n° 2012-616 du 2 mai 2012. Les évaluateurs proposent donc à l'Autorité de gestion d'intégrer ce suivi environnemental au suivi global du Programme. L'Autorité de gestion étant également en charge du suivi du SDRIF 2013, cela en facilitera d'autant plus le suivi environnemental, dans un souci de cohérence des politiques publiques régionales.